



# VÉTROZ Spective

Bulletin d'information de  
la Municipalité de Vétroz  
[www.vetroz.ch](http://www.vetroz.ch)



## EDITORIAL

*En ce début des vacances estivales, c'est avec plaisir que je vous transmets quelques informations sur le travail de l'administration communale.*

*Cette édition de fin de 1<sup>er</sup> semestre, nous permet de vous présenter les comptes 2012 de la Municipalité dont vous trouverez les détails à l'intérieur de cette parution, la bonne marge d'autofinancement qui s'est élevée à 3,1 millions ne nous a pas permis de couvrir les importants investissements réalisés, soit 6,2 millions.*

*Après plusieurs années de réduction de l'endettement net par habitant, nous sommes à nouveau dans une phase d'adaptation de nos infrastructures afin de répondre aux exigences et à l'augmentation de la population. Nous devrons dans le futur, comme en 2012 emprunter afin de financer une partie de nos investissements extraordinaires.*

*Au niveau des grands chantiers en cours durant ce début d'année, je citerai les travaux en lien avec l'agrandissement du réservoir de Péteille et l'agrandissement du centre des Plantys. Comme vous avez pu le constater ces 2 chantiers avancent bien et d'ici à l'automne nous devrions avoir terminé les étapes prévues.*

*A partir du mois de juillet débiteront également les travaux préparatoires en vue de la construction des bâtiments pour les struc-*

*tures de la petite enfance. Les travaux de réalisation devraient eux s'étaler jusqu'au début de l'année 2015 vraisemblablement.*

*La construction de l'usine GazEl SA bat son plein maintenant et j'espère qu'après toutes les tracasseries administratives qu'a pu connaître cet ambitieux projet, la mise en service prévue d'ici une année pour les essais ainsi que la mise en exploitation agendée pour octobre 2014, pourront respecter les plannings établis.*

*Comme vous avez pu l'apprendre, le projet d'agglomération de Sion a été retenu par la Confédération. Nous allons maintenant pouvoir découvrir les projets qui bénéficieront des subventions fédérales et qui pourront ainsi être réalisés plus rapidement afin de faciliter, notamment en terme de circulation, la vie de toute la région.*

*Pour le reste, je vous remercie d'ores et déjà de votre compréhension par rapport aux nuisances engendrées par les réfections de la route cantonale et je vous laisse encore prendre connaissance du plan de scolarité 2013/2014.*

*Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent été et de bonnes vacances. Je me réjouis de vous rencontrer après cette pause bien méritée par chacun.*

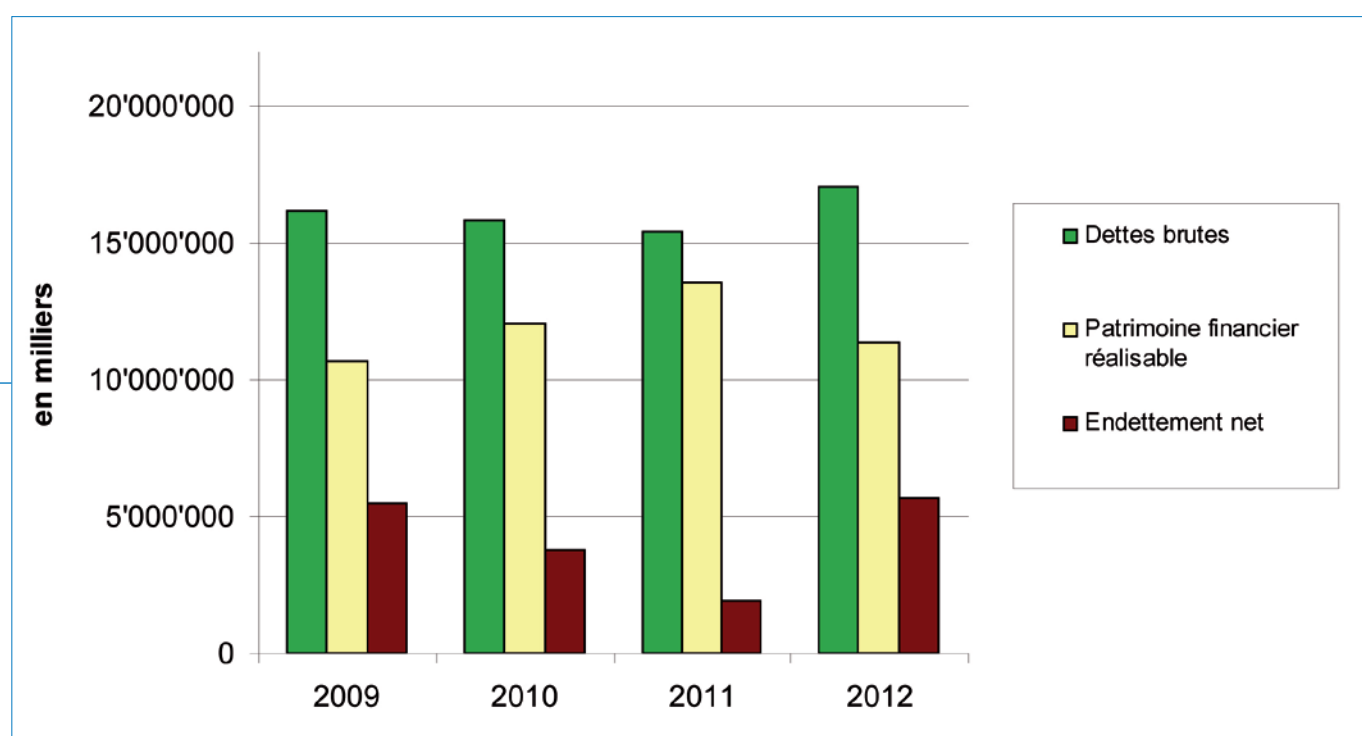
Stéphane Germanier  
Président



## A) RÉCAPITULATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Centres de charges	Fonctionnement		Investissements	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	1'160'751.41	59'091.25	52'467.25	0.00
Sécurité publique	817'047.60	243'453.90	20'466.45	-349'763.80
Enseignement & formation	4'915'304.75	152'701.25	2'379'460.00	337'240.00
Culture, loisirs, culte	703'849.80	16'922.00	52'923.95	-1'574.00
Santé	239'923.40	0.00	0.00	0.00
Prévoyance sociale	2'794'486.65	941'156.95	35'862.95	0.00
Trafic	2'168'216.50	35'525.00	1'240'854.70	0.00
Protect. & aménag. de l'environnement	2'487'110.10	1'838'233.75	3'798'751.00	1'871'275.95
Economie publique	534'590.40	623'000.73	134'836.05	0.00
Finances & impôts	968'884.30	12'859'365.72	337'141.45	0.00
<b>Totaux</b>	<b>16'790'164.91</b>	<b>16'769'450.55</b>	<b>8'052'763.80</b>	<b>1'857'178.15</b>

## ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT





## B) COMPTE DE FONCTIONNEMENT

	Comptes 2012	Budget 2012
Revenus	16'769'450.55	16'206'000.-
./. charges y compris amortissements	- 16'790'164.91	- 16'850'500.-
<b>Résultat net 2012</b>	<b>- 20'714.36</b>	<b>- 644'500.-</b>
Amortissements comptables	3'165'300.-	3'055'900.-
<b>Marge d'autofinancement 2012</b>	<b>3'144'585.64</b>	<b>2'411'400.-</b>

## C) COMPTE DES INVESTISSEMENTS

	Comptes 2012	Budget 2012
Investissements bruts	8'052'763.80	9'841'000.-
./. recettes d'investissements	- 1'857'178.15	- 4'281'000.-
<b>Investissements nets 2012</b>	<b>6'195'585.65</b>	<b>5'560'000.-</b>

## D) COMPTE DE FINANCEMENT

	Comptes 2012	Budget 2012
Marge d'autofinancement	3'144'585.64	2'411'400.-
./. investissements nets	- 6'195'585.65	- 5'560'000.-
<b>Insuffisance de financement 2012</b>	<b>- 3'051'000.01</b>	<b>- 3'148'600.-</b>

**L'insuffisance de financement** effectif des investissements nets 2012 est par conséquent inférieure de **Fr. 97'599'99** au montant budgétisé, ce qui signifie en d'autres termes que le recours à l'emprunt est moindre de 3.1 % à la prévision.

Ceci s'explique par :

1. une marge d'autofinancement plus favorable que prévue : 733'185.64
2. des investissements nets supérieurs à la prévision : - 635'585.65

**Soit une insuffisance de financement de 97'599.99**

**La marge d'autofinancement** dégagée en 2012 est supérieure aux prévisions en raison des éléments suivants :

1. écart favorable enregistré sur les recettes de fonctionnement : 563'450.55
2. écart favorable enregistré sur les charges hors amortissements comptables : 169'735.09

**Soit un écart global favorable de 733'185.64**

L'écart enregistré au niveau des revenus de fonctionnement, soit Fr. 563'450.55 ou 3.48 %, s'explique essentiellement par des recettes fiscales, les revenus des biens ainsi que les contributions de tiers supérieurs à la prévision. Les prélèvements sur les financements spéciaux, soit Fr. 192'622.65, ont quant à eux été inférieurs de Fr. 382'677.35 à la prévision.

Globalement, les charges d'exploitation (hors amortissements du patrimoine administratif) sont inférieures de Fr. 169'735.09 ou 1.23 % aux prévisions budgétaires. De manière similaire aux prélèvements sur les financements spéciaux, les attributions de - Fr. 33'375.- ont été largement inférieures au montant budgétisé.

Le volume des investissements nets, avec Fr 6'195'585.65, est supérieur de Fr. 635'585.65 à celui que nous avons budgétisé. L'écart s'explique principalement par une correction de la subvention relative à l'abri PCi des Plantys ainsi qu'aux dépenses imputables à la réfection des routes communales.

# EXTRAITS DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - 2<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2013



## Personnel communal

- Prend connaissance du fait que M. Régis Papilloud a réussi l'examen CSI base 1 (Conférence suisse des impôts).
- Prend connaissance de la refonte des cahiers des charges propres au personnel communal.
- Propose à l'Etat du Valais l'engagement de Madame Danièle Cornut-Bochatay en qualité d'enseignante spécialisée.
- Décide l'engagement de Madame Caroline Geinoz en qualité d'éducatrice de la petite enfance.

## Finances communales

- Prend connaissance et approuve les comptes 2012 de la Municipalité.
- Prend connaissance des modalités liées à la prise de participation de la Municipalité dans le capital-actions de la société GazEl S.A.

## Travaux publics

- Décide de collaborer avec le Centre de formation et d'occupation du Botza pour le nettoyage des canaux ainsi que d'autres infrastructures communales.
- Décide de modifier la signalisation de la Route Cantonale.
- Décide la mise en place d'un éclairage extérieur à l'ancien stand de tir.
- Prend connaissance du rapport en lien avec la sécurité au travail.
- Décide la mise en place de parcs à vélos supplémentaires au Centre de Bresse.
- Prend connaissance des modalités liées au consortage de Motelon.

## Constructions

- Décide de remplacer l'actuelle chaufferie du Pavillon scolaire.
- Prend connaissance du fait que la Municipalité de Vétroz a été admise en priorité 1 dans le cadre du projet Rhône 3
- Décide d'adjuger les travaux de portes et fenêtres métalliques du centre scolaire des Plantys à l'entreprise Revaz S.A., le nettoyage à SOS Clear, l'isolation périphérique à Albagypse, la plâtrerie à Jacques-Roland Coudray, les fenêtres PVC à Délèze Frères S.A. et les sols à Ivon Mabillard.
- Fixe le montant des amendes de construction notifiées aux contrevenants.
- Prend connaissance du fait que le Conseil d'Etat a homologué le Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables. Valide la proposition émise par la Commission énergie et environnement en matière de subvention communale.
- Valide la convention relative à l'acquisition de places protégées dans des abris de protection civile.

## Ecoles et structures communales de la petite enfance

- Décide de repousser un éventuel regroupement par degrés à la rentrée scolaire 2014-2015.
- Prend connaissance qu'un règlement d'école sera établi.
- Valide le contrat de prestations soumis par l'Etat du Valais.
- Prend connaissance des éléments liés à l'organisation de l'année scolaire 2013-2014.
- Valide le principe de facturation forfaitaire des frais d'écolage.

## Demandes et divers

- Décide de confier l'édition de la plaquette d'information communale à la société Inédit Publications S.A.
- Prend connaissance que les sociétés locales collaboreront avec la Paroisse dans le cadre de l'organisation de la fête de la Madeleine.
- Prend connaissance que Madame Patricia Solliard a accepté de fonctionner en qualité de membre de la Commission communale de formation professionnelle.
- Décide de renouveler jusqu'en décembre 2015 le contrat lié au bus de nuit Sion-Martigny.
- Prend connaissance que l'horaire sera retardé d'une demi-heure dès le 15 décembre 2013.



# EXTRAITS DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - 2<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2013 (SUITE)



## Demandes et divers (suite)

- Décide d'entreprendre les démarches relatives à l'homologation des pistes cyclables et VTT.
- Décide d'organiser le 11 septembre 2013 un petit-déjeuner économique des Régions, en collaboration avec l'Antenne Régions Valais romand.
- Décide le remplacement de la sonorisation de la Salle paroissiale et confie le mandat à Sionic S.A.
- Prend connaissance de l'avancement du projet concernant les murs de vignes en terrasses.
- Donne son accord de principe relatif à un regroupement des Associations forestières de Sierre et de Sion.
- Approuve les statuts soumis par la Société de développement des Coteaux du Soleil.
- Prend connaissance que le projet AggloSion a été retenu par la Confédération.

## FONTAINES - MOULINS

Dans le cadre de la protection contre les crues liée aux torrents Fontaines-Moulins, la sécurisation des tronçons situés au Sud de la route cantonale s'est achevée à l'automne 2012. La capacité du torrent a été augmentée, réduisant ainsi les risques de débordement liés aux orages.

Le second but de cet élargissement était la revitalisation du cours d'eau, permettant alors d'une part l'implantation et l'essor d'une faune et d'une flore caractéristiques des milieux humides, et d'autre part l'intégration paysagère de cet élément en zone d'habitation.



Moins d'une année plus tard, l'ensemble des mesures entreprises a porté ses fruits au vu du développement de la végéta-

tion et des échos positifs reçus de la population. Aussi, les premières déprédations sont déjà constatées...

## DÉPRÉDATIONS

La Municipalité regrette d'avoir à constater, jour après jour, que des personnes malintentionnées sévissent sporadiquement dans notre beau village, en dégradant le matériel, les bâtiments et structures villageoises. Nous profitons de la photo ci-dessus pour faire remarquer le manque de respect et les incivilités commises par ces personnes. Des mesures pénales seront prises contre les personnes reconnues coupables de tels actes afin de préserver le patrimoine vétrozain.



Le 21 juin 2013 a eu lieu la traditionnelle invitation marquant le début de la construction de la halle de méthanisation de Gazel SA, maintenant que les travaux préparatoires sont terminés.

Je tiens ici à saluer l'audace et la ténacité des personnes à l'origine de ce projet important pour la valorisation des déchets verts récoltés par la société Ecobois-Recyclage SA, qui est au service non seulement du Valais Central, mais également d'une partie du Haut-Valais.

La société Gazel SA, est maintenant détenue majoritairement par l'UTO, avec l'apport de Sogaval qui commercialisera la production de gaz ainsi que les divers partenaires à l'origine du projet, qui continueront à assurer la fourniture de la matière première, mais également le traitement et le recyclage final du compost.

Pour avoir eu le plaisir de participer au comité de pilotage ayant travaillé sur la faisabilité du projet, je suis d'autant plus fier aujourd'hui de voir la construction enfin démarrer. En effet, nous avons dû convaincre beaucoup de monde du bien fondé du processus envisagé, mais également surmonter un nombre impressionnant de difficultés administratives tout au long du processus.

C'est ainsi la phase 1 du projet qui se met en place dès maintenant et j'espère que la 2<sup>ème</sup> phase puisse également voir le jour afin que la zone industrielle de Vétroz, devienne un pôle en énergies renouvelables, propre à régler la problématique des déchets verts et de bois pour une grande partie du Valais et favorise ainsi l'établissement de nouvelles entreprises sur notre territoire communal.

Je tiens tout particulièrement à féliciter et à remercier les promoteurs de cet important projet d'avoir, en ces temps qui s'annoncent plus difficiles et incertains, osé se lancer dans une aussi grande aventure et d'avoir choisi notre commune pour sa concrétisation.

Je souhaite plein succès pour la réalisation de ce projet, car je suis convaincu de la validité de ce dernier et des retombées positives qu'il aura non seulement pour notre commune, mais pour l'ensemble des communes rattachées à l'UTO ainsi que pour celles du Haut-Valais qui ont également adhéré à cette magnifique opportunité.

Stéphane Germanier - Président







L'année scolaire 2012-2013 a cédé sa place aux vacances estivales. Le moment est donc propice pour effectuer un bref retour sur ce jeune millésime.

495 élèves ont pris le chemin de leur école au matin du 20 août 2012. En cours d'année, plusieurs mouvements ont été enregistrés. 5 arrivées se sont opposées à 8 départs et de ce fait, l'effectif au 21 juin 2013, date de la clôture, est passé à 492 élèves.

Les 24 classes constituées ont été prises en charge par 15 enseignants(-es) à plein temps, 9 duos pédagogiques, 5 enseignants(-es) spécialisés(-es), une enseignante de rythmique et une enseignante de soutien pédagogique aux élèves allophones. À cette liste s'ajoutent encore une éducatrice spécialisée, deux stagiaires ECG (école de culture générale) et une codeuse LPC (langage parlé complété).

L'introduction du nouveau Plan d'Études Romand ([www.plantdetudes.ch](http://www.plantdetudes.ch)) pour les élèves des classes de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> enfantines et de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> primaires a sans nul doute constitué l'élément le plus marquant de cette année scolaire. Si un certain nombre de craintes étaient perceptibles au début, son application sur le terrain n'a pas posé de problème majeur si ce n'est un important travail de collaboration et de mise à jour de la part des enseignants(-es). En collaboration avec l'inspectorat, un premier bilan sera effectué de façon à tenir compte des expériences faites notamment en ce qui concerne les moyens d'enseignement. Des adaptations pourront le cas échéant y être apportées.

Cette première année d'activité à la Direction de l'École de Vétroz a non seulement été source de nombreuses satisfactions mais a également suscité un certain nombre de réflexions et questionnements :

- Comment opposer l'uniformisation des pratiques au respect de la conduite individuelle d'une classe?
- Quelle place offrons-nous à la différence, à l'hétérogénéité, à la pluralité et à la performance des élèves ?
- Comment construire un partenariat école-famille sans en outrepasser les frontières mutuelles?
- Quel équilibre entre la charge administrative,

l'enseignement et l'éducation ?

- Y-a-t-il adéquation entre les besoins modernes de notre école et l'organisation de la structure scolaire vétrozaine notamment en ce qui concerne les infrastructures, la répartition entre les bâtiments ou le contingentement des effectifs?

Même si toutes les réponses à ces questions ne peuvent s'appuyer sur des fondements bien précis, elles nous permettront certainement de tendre vers une évolution positive de notre école.

Dans ce cadre, une réflexion avait été initiée en 2007 déjà par une commission composée des membres de la Commission scolaire, des représentants du corps enseignant ainsi que d'une représentante de l'Association des Parents d'Élèves de Vétroz.

Il s'agissait de réfléchir à la pertinence d'un regroupement par degrés ou pour écrire plus simplement, de regrouper toutes les classes d'un même degré dans le même bâtiment scolaire. Si tout le monde s'accordait sur le bien-fondé de la démarche, celle-ci n'a pu être mise en place faute d'infrastructures adéquates. En effet le nombre de salles de classe disponibles n'était pas suffisant.

Depuis les choses ont quelque peu évolué car les autorités communales ont entrepris l'agrandissement du centre scolaire des Plantys. Quatre salles de classe supplémentaires seront à disposition des élèves au plus tard pour la rentrée 2014.

Le concept de **regroupement des degrés** reprend dès lors tout son sens et ce en regard des difficultés organisationnelles rencontrées jusqu'à ce jour aussi bien par les familles que par l'autorité scolaire.

Afin d'appuyer ce constat, il est nécessaire de mentionner les facteurs propices à cette organisation.

Le système scolaire romand subdivise le cursus obligatoire en trois Cycles différents :

Le **Cycle 1** de la 1<sup>ère</sup> enfantine (1 Harmos) à la 2<sup>ème</sup> primaire (4 Harmos).

Le **Cycle 2** de la 3<sup>ème</sup> primaire (5 Harmos) à la 6<sup>ème</sup> primaire (8 Harmos).

Le **Cycle 3** de la 1<sup>ère</sup> CO (9 Harmos) à la 3<sup>ème</sup> CO (11 Harmos).



Lors de la réflexion, le choix de séparer Cycle 1 et Cycle 2 s'est rapidement imposé principalement en raison des différences d'âge des enfants. Pour les petits écoliers la proximité directe entre le lieu d'habitation et le lieu de scolarisation est un paramètre important qu'il ne faut pas modifier.

Par contre, dès la 3ème primaire, les enfants disposent de l'autonomie suffisante pour effectuer les déplacements seuls ou accompagnés par leurs camarades de classe.

Il est à préciser que dans le «**Règlement concernant l'octroi de subventions diverses en vertu de la loi sur l'instruction publique du 13 janvier 1988**», le Conseil d'État fixe les modalités en ce qui concerne les transports scolaires.

### **Art. 10** Principe

**«Lorsque les circonstances de lieu ou de temps l'exigent, l'administration communale, avec l'accord préalable du Département, est tenue d'organiser le transport gratuit des élèves de l'école infantine, de l'école primaire et du cycle d'orientation ayant une marche de plus d'une demi-heure pour se rendre à l'école ou pour suivre des cours d'appui en dehors de l'horaire scolaire (soutien pédagogique).»**

La Commune de Vétroz satisfait donc pleinement à cet article sachant qu'aucun déplacement n'outrépasse cette limite de 30 minutes peu importe le lieu d'habitation et le lieu de scolarisation.

Un bon nombre d'avantages pédagogiques et organisationnels plaident en faveur du regroupement.



Il s'agit de :

- Favoriser la connaissance mutuelle de tous les écoliers du village afin d'éviter le clivage entre les différents bâtiments.
- Garantir un statut identique et une égalité de traitement pour tous les élèves d'un même degré.
- Eviter les mutations d'élèves lors de situations particulières telles que déménagements, redoublements, problèmes de disciplines, difficultés d'intégration dans une classe.
- éviter une trop grande différence d'âge à l'intérieur d'un même bâtiment ou dans la cour de récréation.
- Faciliter la mise en place des effectifs ainsi que leur équilibre au niveau du nombre d'élèves dans une classe, du rapport entre les filles et les garçons et de la répartition des situations particulières.
- Permettre de définir un cursus scolaire clair et précis et de ce fait favoriser l'organisation familiale.
- Intensifier la collaboration horizontale entre les enseignants en permettant des échanges de cours plus réguliers et en faisant profiter les élèves des compétences particulières de certains d'entre eux.
- Eviter l'isolement d'une classe dans un bâtiment scolaire.
- Renforcer l'idée d'une seule école pour un seul village et mettre un terme à la concurrence entre les bâtiments.

La Commission scolaire et la Direction d'école étudient encore et de manière attentive toutes les solutions permettant de pondérer l'impact dommageable de ce projet sur l'organisation générale aussi bien familiale que scolaire. Vous serez tout naturellement tenus au courant des futures décisions sachant qu'elles seront influencées par la recherche du bien pour nos enfants et pour l'école dans son ensemble.

Dans l'immédiat je souhaite à toutes et tous d'agréables vacances faites de quiétude, de soleil et de détente et me réjouis de retrouver tous les enfants dès le lundi 19 août.

Thierry Evéquo  
Directeur des écoles enfantines et primaires



# PLAN DE SCOLARITÉ 2013/2014



## SELON LA DÉCISION DE LA COMMISSION SCOLAIRE :

### **Début de l'année scolaire :**

Lundi 19 août 2013

### **Saint-Joseph**

Mercredi 19 mars 2014

### **Fin de l'année scolaire :**

Mercredi 18 juin 2014

### **Pâques**

début des congés :

jeudi 17 avril 2014 le soir

reprise des cours :

lundi 28 avril 2014 le matin

### **Congés hebdomadaires :**

Samedi toute la journée

Primaires : mercredi après-midi

Enfantines : mercredi toute la journée

### **Ascension**

début des congés :

mercredi 28 mai 2014 à midi

reprise des cours :

lundi 2 juin 2014 le matin

### **Automne**

début des congés :

mercredi 23 octobre 2013 midi

reprise des cours :

lundi 4 novembre 2013 le matin

### **Pentecôte**

lundi 9 juin 2014

### **Noël**

début des congés :

vendredi 20 décembre 2013 le soir

reprise des cours :

lundi 6 janvier 2014 le matin

Les possibilités de congé, pour le regroupement familial à Noël, seront annoncées en début d'année scolaire.

### **Carnaval**

début des congés :

vendredi 28 février 2014 le soir

reprise des cours :

lundi 10 mars 2014 le matin

Le Règlement cantonal concernant les congés et les mesures disciplinaires applicables dans les limites de la scolarité obligatoire, du 14 juillet 2004, précise les procédures requises pour les dispenses, les congés et les absences.

## CYCLE D'ORIENTATION FRAIS D'ÉCOLAGE ET TRANSPORT

Le Conseil municipal a décidé, sous réserve de certaines conditions, de participer aux frais d'écolage ainsi que de transport des élèves fréquentant un cycle d'orientation **autre que celui de Derborence**. Sont également concernés les élèves scolarisés en classe de préapprentissage.

Aussi, nous invitons les personnes concernées à s'annoncer auprès du Secrétariat communal afin de soumettre leur demande de participation.

A noter que les abonnements de bus acquis personnellement par les parents d'élèves avant toute demande de contribution ne feront en aucun cas l'objet d'un remboursement par la Municipalité.

## RÉFECTION T9 - ROUTE CANTONALE



Comme vous l'avez constaté différents travaux sont en cours actuellement sur la T9 (tronçon Balavaud – Plantys). La commune de Vétroz procède au raccordement des habitations à la nouvelle conduite d'eau potable. Par la suite, les travaux de réfection de la T9 vont débiter sur le tronçon précité avec le fraisage de l'ancien enrobé. La pose définitive du revêtement bitumineux phono-absorbant se fera en septembre. Pour rappel, la réfection de la T9 est prévue sur une durée de 3 ans. Une nouvelle signalisation sera également posée avec une limitation générale à 50 km/h et le déplacement du passage pour piétons en face de l'école des Plantys.

Nous vous remercions de votre compréhension suite aux désagréments engendrés par ces différents travaux de réfection de la T9.

André Fontannaz

Président de la commission «Travaux Publics et Salubrité»

## SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Dans le dernier Vétrozspective, nous vous avons annoncé l'entrée en vigueur du nouveau règlement communal pour l'utilisation rationnelle de l'énergie. Entre-temps, le conseil communal a défini les montants des subventions (voir tableau) et entériné le processus des demandes.

Pour demander une subvention il vous suffit d'envoyer une lettre au Service technique de la commune, avec un descriptif des travaux projetés, avant le début des travaux (voir notre site internet pour plus d'informations, rubrique Economie -> Energie). N'oubliez pas que le canton et la confédération, via le Programme bâtiments, soutiennent également les économies d'énergie, pour autant que la demande de subvention soit effectuée avant le début des travaux.

Concernant le chauffage à distance à bois (prévu aux alentours de la nouvelle structure de la petite enfance, près de la Place du Four), nous en sommes au stade de l'évaluation de la demande afin de dimensionner au mieux la future installation.

Olivier Cottagnoud

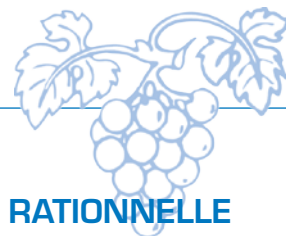
Président de la commission  
«Environnement et Energie»

Les bâtiments construits avant les années 1990 comportent souvent des défauts d'isolation.



Une méthode simple et gratuite pour connaître l'état de l'isolation de sa toiture consiste à observer la fonte de neige en hiver : si la neige fond localement plus vite sur une partie de la toiture (souvent au droit des combles), ou si la neige de son toit fond plus vite que celle de son voisin, cela veut dire que les déperditions thermiques sont plus grandes. L'isolation à cet endroit est donc moins bonne, une intervention peut s'avérer judicieuse.





## RELATIVES AUX MESURES D'ENCOURAGEMENT POUR L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE ET POUR LA PROMOTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Objets Désignations	SUBVENTIONS				
	Base	Uniques [CHF]	Variables [CHF]	Maximales [CHF]	
<b>1. Nouvelles constructions : pour les investissements liés aux énergies renouvelables dépassant les obligations légales</b>					
Système au bois combiné avec production d'eau chaude sanitaire, avec puissance > 20 kW	à bûches à copeaux à pellets	3'600.- 3'600.- 3'600.-	+120.- +240.- +180.-	Par kW nécessaire	8'000.- 8'000.- 8'000.-
Capteurs solaires thermiques	Villa	1'800.-	---	---	1'800.-
	Immeuble	1'500.-	+360.- +290.- +220.- par m2	Capteurs tubulaires Capteurs vitrés Capteurs non vitrés	3'800.- 3'800.- 3'800.-
Panneaux photovoltaïques			10 %	du coût reconnu	5'000.-
<b>2. Rénovation du système de chauffage et du système de production d'eau chaude sanitaire (les montants entre parenthèses sont attribués en cas de remplacement d'un seul des deux systèmes uniquement)</b>					
Remplacement d'une chaudière à mazout ou d'un chauffage électrique direct par une pompe à chaleur	Villa	4'000.- (2'400.-)	---	---	4'000.-
	Immeuble	4'000.- (2'400.-)	+540.-	Par unité d'habitation	10'000.- (7'200.-)
Système au bois combiné avec production d'eau chaude sanitaire, avec puissance > 20 kW	à bûches à copeaux à pellets	3'600.- 3'600.- 3'600.-	+120.- +240.- +180.-	Par kW nécessaire	10'000.- (7'200.-) 10'000.- (7'200.-) 10'000.- (7'200.-)
Capteurs solaires thermiques	Villa	3'000.- (1'800.-)	---	---	3'000.- (1'800.-)
	Immeuble	2'600.- (1'400.-)	+360.- +290.- +220.- par m2	Capteurs tubulaires Capteurs vitrés Capteurs non vitrés	6'000.- (3'800.-) 6'000.- (3'800.-) 6'000.- (3'800.-)
<b>3. Rénovation de bâtiment</b>					
Enveloppe thermique :	Valeur U max.		Par m2		
- Fenêtres (valeur U du verre)	0.70 W/m2 K		50.-		Max. Villa : 8'000.-
- Murs, toitures, planchers contre air extérieur	0.20 W/m2 K		20.-		Max. Immeuble : 10'000.-
- Murs, plafonds, planchers contre locaux non chauffés	0.25 W/m2 K		10.-		
Panneaux photovoltaïques			10 %	du coût reconnu	5'000.-
<b>4. Etudes énergétiques</b>					
Etablissement d'un certificat CECB PLUS (avec rapport de conseils de rénovation).  Formulaire établi par une personne particulièrement qualifiée (ingénieur diplômé, maîtrise fédérale)	Villa	1'000.-			1'000.-
	Immeuble	300.- par appart.			3'000.-
<b>5. Remarque générale</b>					
Lorsque l'aide financière calculée selon les bases ci-dessus dépasse fortement le taux usuel par rapport à l'investissement nécessaire, le montant de l'aide financière peut être revu à la baisse.					





## HÉLIOS BASKET : 40 ANS ET UN TRIPLÉ !

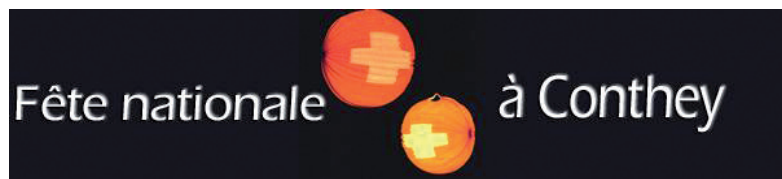
Une saison à couper le souffle pour l'équipe vétrozaine qui a réalisé son 2ème triplé, soit le titre de champion suisse de 1ère Division, la coupe de suisse et la coupe de la ligue! Chapeau bas, mesdemoiselles et félicitations au Club qui va fêter le 7 septembre ses 40 ans avec un souper de soutien à la salle de l'Union.

A relever que les juniors ont imité leurs grandes sœurs en réalisant le triplé, champion suisse, valaisan et cobb. Bravo !



## FÊTE NATIONALE LE 31 JUILLET 2013

Vous êtes tous cordialement invités à vous rendre le 31 juillet dès 18h30 au Bourg, à la tour Lombarde pour fêter le 1<sup>er</sup> Août dans une ambiance familiale et conviviale. Notre Président, Stéphane Germanier sera l'orateur de la soirée! Productions musicales et bal !



Pour l'Office de tourisme  
Michel Huser

Bel été à tous !